

Compte rendu de la séance du 10 septembre 2016

PRESENTS : FAUGERE Michel - GAY Georges - GARREAU Line - GUITTARD Bernard - GREGOIRE Marc - LETREN Rose-Line - PAILLONCY Guy - TRIGNOL Michel - VERGNE Christophe

EXCUSES : PAPON Emmanuel (pouvoir à GAY Georges)

Secrétaire(s) de la séance : Guy PAILLONCY

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre des adjoints suite à la démission de Rébecca KOUZMINA (DE 2016_040)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Rébecca KOUZMINA en date du 4 juillet 2016 de sa fonction de conseillère municipale et d'adjointe au maire, démission qui a été acceptée par Mme la Préfète en date du 8 juillet 2016.

Le conseil municipal a la possibilité de supprimer le poste d'adjoint vacant ou de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de supprimer le poste vacant et fixe donc à deux le nombre d'adjoints au maire.

Sur la base des articles L. 2122-17 du CGCT et R. 121-1 du Code des Communes, en cas de cessation de fonction d'un adjoint, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve automatiquement promu d'un rang.

A ce titre, l'ordre des adjoints est ainsi constitué :

1^{er} adjoint : Bernard GUITTARD

2^{ème} adjoint : Line GARREAU (précédemment 3^{ème} adjointe)

Révision des commissions et délégations suite à la démission de Rébecca KOUZMINA (DE 2016_041)

Suite à la démission de Rébecca KOUZMINA au sein du conseil municipal, M. le Maire précise qu'il convient de modifier les commissions et les délégations dont elle était membre.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

Commissions

Commission d'appel d'offres

Membres titulaires : Christophe VERGNE – Line GARREAU – Emmanuel PAPON

Membres suppléants : Marc GREGOIRE – Bernard GUITTARD

Commission des sports, loisirs, festivités et du tourisme

Responsables : Christophe VERGNE – Emmanuel PAPON – Michel FAUGERE

Personnel communal

Responsables : Georges GAY - Emmanuel PAPON - Guy PAILLONCY

Personnes âgées et non sédentaires

Responsables : Line GARREAU - Rose-Line LETREN

Bibliothèque

Responsable : Michel TRIGNOL - Line GARREAU

Délégations

À l'association « Les Petits Princes » :

Délégué titulaire : Emmanuel PAPON

Délégué suppléant : Michel FAUGERE

À l'association « Radio Bort Artense » :

Délégués titulaires : Emmanuel PAPON – Le Tramont - 63690 LARODDE

Line GARREAU – Le Barry – 63690 LARODDE

Délégué suppléant : Michel TRIGNOL

Au Centre Communal d'Action Sociale :

- Georges GAY, Président
- Bernard GUITTARD
- Christophe VERGNE
- Rose-Line LETREN
- Joëlle GAYDIER

Modification du temps de travail de la secrétaire de mairie (DE 2016 042)

Au vu des tâches à effectuer au niveau du secrétariat de mairie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe à 32/35e
 - de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à 35/35e à compter du 1er octobre 2016
- La rémunération est fixée sur la même base de l'indice brut 349.

Acquisition de mobilier et réfection façade du bâtiment Mairie/Poste (DE 2016 043)

Suite aux travaux à venir concernant la réfection du local communal destiné à accueillir la Mairie et l'agence postale communale, M. le Maire propose aux élus de prévoir les investissements suivants :

- * Acquisition de mobilier : banque d'accueil pour le secrétariat de mairie aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), bureau du maire et salle de réunion.
- * Réfection de la façade

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- valide les devis suivants : L'espace Bureau - Aubière (mobilier) : 5 992€ HT / Entreprise JOUVE - Bort les Orgues (façade) : 9 801€ HT soit un total de 15 793€ HT
- sollicite une subvention auprès de Mme AUROI dans le cadre de sa réserve parlementaire 2017
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2016 (sur la réfection de la façade uniquement, à englober avec le projet de rénovation et d'aménagement du bâtiment).

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention dans le cadre de la réserve parlementaire 2017 de Mme AUROI :	6 000€
- Subvention dans le cadre du FIC 2016 (sur la réfection de la façade uniquement) :	3 087€
- Autofinancement :	6 706€

Lancement de l'enquête publique à Vernines et à Ousclos (DE 2016 044)

Suite à la demande effectuée par M. et Mme GOURG et M. et Mme COUTAREL concernant l'acquisition du domaine public attenant à leur habitation, respectivement à Ousclos et à Vernines, le conseil municipal :

- valide le lancement d'une enquête publique
- précise que les frais de l'enquête seront à la charge des demandeurs
- désigne M. ARCHIMBAUD domicilié "Rue des Myosotis - 63610 BESSE ET ST ANASTAISE" en tant que commissaire enquêteur.

Projet touristique La Plage

*M. le Maire fait part du devis du géomètre M. BLANCHARD concernant le bornage du terrain communal qui s'élève à la somme de 1 440€.

Sur proposition de Marc GREGOIRE, membre du comité de pilotage, le conseil municipal décide d'attendre l'étude approfondie des offres afin de voir si le bornage pouvait être intégré avec l'étude.

*D'autre part, le devis du SIEG pour l'extension du réseau EDF d'environ 650 m s'élève à la somme de 20 350€ si les fouilles sont effectuées par le SIEG contre 7 750€ si elles sont réalisées par la commune.

Des devis seront demandés à deux ou trois entreprises.

* Le conseil municipal se rendra à Lanau (à Neuvéglise dans le Cantal) pour effectuer une visite de la base nautique le samedi 22 octobre 2016.

Renouvellement du CDD de Marielle COUSTEIX, adjoint technique 2ème classe (DE 2016 045)

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Marielle COUSTEIX est arrivé à échéance le 31 août 2016 et qu'il convient de le renouveler pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- valide le renouvellement du contrat de Marielle COUSTEIX,
- autorise M. le Maire à signer le contrat à durée déterminée sur la base de 14h30 hebdomadaires pour assurer la surveillance des élèves, le service des repas et l'entretien des locaux municipaux.

Renouvellement convention cantine - année scolaire 2016-2017 (DE 2016 046)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la cantine est assurée par M. Alain BARTLOMORY, gérant de l'auberge.

Aussi, il convient de renouveler la convention pour l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la société "Un N'amour de..." représentée par son gérant M. Alain BARTLOMORY aux mêmes conditions que précédemment, soit 6.10€ par repas.

Organisation des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2016-2017 (DE 2016 047)

M. le Maire présente le planning des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) établi pour l'année scolaire 2016-2017, à savoir :

Période 1 : du 2 septembre au 14 octobre

Anglais avec *Jared Stevenson* (7 séances)

Période 2 : du 4 novembre au 16 décembre

Anglais avec *Jared Stevenson* (7 séances)

Période 3 : du 6 janvier au 17 février

Sécurité routière avec *Didier Depoux*

7 séances x 20€ = 140€

Période 4 : du 10 mars au 14 avril

Arts plastiques avec *Francis Fabrion*

6 séances x 55€ = 330€

Période 5 : du 5 mai au 30 juin

Jardinage avec le *Club des Jardiniers de Sancy Artense* (8 séances)

Indemnisation des frais de déplacement

Ces TAP auront lieu les vendredis de 15h15 à 16h15.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers valident ce planning et autorisent M. le Maire à signer les conventions avec chaque intervenant.

Participation financière du Foyer rural au feu d'artifice du 09.07.2016

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la participation du *Foyer rural* au feu d'artifice du 9 juillet 2016, organisé à l'occasion de la fête patronale :

Coût total du feu d'artifice : 2000€ TTC

Coût pris en charge par le *Foyer rural* : 1 450€ TTC

Coût restant à la commune : 550€ TTC

Le *foyer rural* a souhaité utiliser les fonds restants sur leur compte à bon escient avant la dissolution de l'association.

Le conseil municipal remercie les membres du *Foyer rural* et son président Gilles CHEVRIER pour cette généreuse participation.

EPF SMAF : nouvelles adhésions (DE 2016 048)

Monsieur le Maire expose :

Les communes de :

SAINT ELOY LES MINES (63), par délibération du 29 octobre 2015,

MADRIAT (63), par délibération du 10 juin 2015,

REUGNY (03), par délibération du 8 janvier 2016,

MALREVERS (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016,

BOISSET (15), par délibération du 26 mars 2016,

La communauté de communes :

SUMENE-ARTENSE (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1^{er} mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Questions diverses

Point sur les travaux du bâtiment LA POSTE

Suite au retard dû à l'architecte en charge du dossier, l'avis d'appel public à la concurrence va être lancé semaine 38.

La question se pose quant au devenir de l'agence postale durant les travaux. Le conseil municipal décide de transférer l'agence postale dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie durant la période des travaux.

Point sur les travaux de l'ancienne boulangerie

- M. le Maire précise que les entreprises retenues pour ces travaux vont intervenir sur ce chantier à compter du 13 septembre 2016.

- D'autre part, les élus reviennent sur leur décision de partager ce local entre l'association *Loisirs et Partage* et le boulanger, point évoqué lors de la réunion du 15 avril 2016.

- Concernant les pétanqueurs qui utilisaient le local de l'ancienne boulangerie, une partie du local mis à disposition de l'association Larodde Charme et Nature leur sera affectée.

Station d'épuration

Suite à l'orage survenu le 30 juillet 2016, une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de AREAS concernant la pompe et les contacteurs qui ont grillé.

Coût des interventions (rebobinage de la pompe et intervention de M. AUBIER) : 1 858.32€ TTC.

Prise en charge de l'assurance : 1 429.84€

Coût restant à la charge de la commune : 428€

Don de l'association CVBB

Comme chaque année, M. KNICKERBOCKER (Président de l'association CVBB) a fait don de la somme de 300€ pour l'utilisation de la salle des fêtes durant 5 semaines sur juillet et août.

Projet d'acquisition de la parcelle ZP 13 « La Pale »

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, l'assemblée avait décidé de faire borner la parcelle ZP 12 (décharge pour les déchets verts).

Au vu du devis adressé par le géomètre pour le bornage, le conseil municipal envisage davantage l'acquisition de la parcelle voisine, ce qui permettrait également l'agrandissement de la décharge. Cette dernière, cadastrée ZP 13, appartient, selon le cadastre, à CHABOSY Michel/CHAZAL Jeanne.

Michel FAUGERE se charge de contacter les propriétaires.

Epareuse

La réparation du moteur hydraulique du rotor de l'épareuse s'est élevée à 1 680€ TTC.

Elagage des arbres pris en charge par ENEDIS (anciennement EDF)

Des travaux d'élagage vont être effectués à proximité des lignes électriques basse tension à La Renaudie, Le Tramont et Terrif 1 et 2. Ces travaux auront lieu les 26 et 27 septembre 2016.

Décharge de Fourroux

Suite à l'état déplorable du terrain communal qui servait à l'origine de décharge pour les déchets verts à Fourroux : présence de toutes sortes de produits et matériaux (bois, gravas, plastiques, emballages, verres), le conseil municipal décide d'interdire le dépôt de quelconque déchet en attendant le nettoyage de cette plateforme par une entreprise. Suite à la remise en état, seuls les déchets verts pourront y être déposés.

* Michel FAUGERE expose à l'assemblée le souhait de M. et Mme BEZY de vendre la parcelle cadastrée ZS 35 sous la piste forestière de La Renaudie, d'une surface de 6480 m². Aussi, il propose à la commune d'acquiescer cette parcelle qui sera ensuite intégrée au SMGF et remboursée par le syndicat.

M. le Maire va contacter le service des domaines pour une évaluation de cette parcelle. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

* Rose-Line LETREN demande si M. et Mme VAN DEN BOSCH ont déposé une demande d'urbanisme concernant la construction en cours sur leur terrain. M. le Maire leur a adressé un mail pour les informer des démarches à effectuer considérant qu'ils sont actuellement aux PAYS-BAS et qu'ils n'ont certainement pas connaissance des lois françaises au niveau de l'urbanisme.

* Trois points sont exposés par Marc GREGOIRE qui :

- regrette que les chemins ne soient toujours pas élagués. M. le Maire précise que ce retard s'explique par la panne du moteur qui a nécessité 15 jours de réparation et les 3 semaines de congés d'été de l'agent technique. Depuis son retour de congés, priorité est donnée à l'élagage des chemins.

- demande s'il serait envisageable de faire déplacer l'antenne de Pruns sur le site de l'ancien château d'eau pour une meilleure couverture du réseau mobile. M. le Maire suppose que cela représenterait un coût financier non négligeable. Bernard GUITTARD va se renseigner sur ce point auprès des services d'Orange.

- remarque que le caniveau devant la maison de Mme GRAVIERE au Barry nécessite d'être remblayé. M. le Maire fera intervenir les agents communaux.

* Rose-Line LETREN demande à ce que la commune s'occupe du nettoyage du bac sur le chemin du Sabotier. M. le Maire prend note de cette demande et précise qu'il convient d'ores et déjà de voir à qui appartient ce patrimoine.

* Michel FAUGERE remarque que les revers d'eau nécessitent d'être nettoyés avant la venue du mauvais temps.

* Guy PAILLONCY interpelle l'assemblée sur le stationnement de véhicules dans le virage dangereux à Chaux, devant la propriété de Mme CHABOSY et demande à ce que les véhicules se garent davantage en amont du virage, et ce, pour éviter tout risque d'accident.

La séance est levée est 12h.